CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E44281** **VALABLE JUSQU'AU** **27/01/2027**

ÉDITÉ LE 12/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/04/1997

Forme juridique : SAS

Capital : 37 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PARIS 41361816600024

Siret : 413 618 166 00024

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 210591700147

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 522972P1247000/001 297325/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 522972P1247000/001 297325/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : SOCIETE NOUVELLE CARO-LUX

7 CITÉ RIVERIN
75010 PARIS

Téléphone : 01 42 06 44 66 **Fax :**

Portable : 06 82 31 26 06

Responsabilité légale :
BDR INVESTISSEMENTS (497 685 867) / RICHER LIONNEL PRÉSIDENT / RICHER LIONNEL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : carolux@carolux.fr

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 720 859 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	13	06/02/2024
2141	Transformation en maçonnerie (Technicité courante)		06/02/2024
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	4	09/01/2024
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	5	09/01/2024
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025